

LA LETTRE D'INFORMATION DE L'AUGC

Février 2022

SOMMAIRE

1 Vie de l'association

Dates importantes

Renouvellement partiel des CA et CS

2 Report de la journée ACV

3 Préparation des RUGC 2022

Un concours jeunes chercheurs prometteur

Session spéciale : Comment enseigner la transition écologique appliquée au GC ?

Programme de la formation

Appel à contributions auprès des enseignants

Appel à contributions pour les sessions scientifique

Modalités d'inscription aux RUGC 2022 de Lille

Réduction des frais d'inscription consentie aux entités adhérant globalement à l'AUGC

4 Enjeux nationaux

Évolution des missions du CNU, risques ou bénéfiques ?

La place de la recherche dans la campagne électorale à la présidentielle...

1 – VIE DE L'ASSOCIATION

Dates importantes

- La dernière réunion du CA a eu lieu en visio-conférence le 18/01/2022 (le compte-rendu de la réunion est téléchargeable sur le lien suivant : <https://augc.asso.fr/augc/lettres-informations>). Les prochains CA sont programmés les 01/04 en visio-conférence et 22/05/2022 après-midi à Lille.
- La dernière réunion du CS a eu lieu le 26/01/2022 (vous trouverez le compte-rendu de la réunion précédente sur le lien suivant : <https://augc.asso.fr/augc/lettres-informations>). Le prochain CS aura lieu le 22/05/2022 après-midi à Lille.
- Vos demandes de soutien financier pour valoriser vos travaux de recherche ou d'enseignement seront traitées lors du prochain CA, le lien pour les déposer reste ouvert à l'adresse suivante <https://augc.asso.fr/augc/demande-soutien>

Renouvellement partiel des CA et CS

Un appel à candidature est lancé pour le renouvellement partiel des membres des CA et CS.

- Renouvellement partiel 2022 des membres du CA (mandat de 3 ans renouvelable une fois)
Appel à candidature d'au moins 2 personnes pour remplacer Ouali AMIRI et Pierre BREUL.
Pour les membres renouvelables : écrire une lettre d'intention.

Prénom	NOM	Fin mandat	Renouvelable	NON renouvelable
Ouali	AMIRI	mai 2022		X
Alexandra	BOURDOT	mai 2022	X	
Pierre	BREUL	mai 2022		X
Catherine	DAVY	mai 2023		
Nathalie	DOMEDE	mars 2024		
Mariem	KACEM	mai 2022	X	
Abdelhafid	KHELIDJ	mars 2024		
Marie	MICHEL	mai 2023		
Nadia	SAIYOURI	mars 2024		
Marie	SALGUES	mars 2024		
Jacqueline	SALIBA	mai 2022	X	
Alain	SELLIER	mai 2023		

- Pas de renouvellement partiel 2022 des membres du CS (mandat de 4 ans renouvelable une fois)
Naima BELAYACHI doit écrire une lettre d'intention pour prétendre à renouveler son mandat pour 4 ans supplémentaires.

Prénom	NOM	Elue/nommée	Fin mandat	Renouvelable	NON renouvelable
Mathieu	BRIFFAUT	élu	Mars 2025		
Céline	PERLOT	élue	Mars 2025		
Arnaud	PERROT	élu	Mars 2025		
Jean-Michel	TORRENTI	élu	Mars 2025		
Franck	TAILLANDIER	élu	Mai 2023		
Evelyne	TOUSSAINT	élue	Mai 2023		
Alexandra	BERTRON	nommée	Mai 2024		
Olivier	DECK	nommé	Mai 2024		
Naïma	BELAYACHI	nommée	Mai 2022	X	
Mehdi	SBARTAÏ	nommé	Mai 2023		
Claire	SILVANI	nommée	Mai 2024		
Florence	COLLET	nommée	Mai 2025		

Les candidatures doivent comporter une lettre de candidature motivée ou profession de foi et un bref CV sur une page maximum. Les candidatures doivent être transmises au secrétariat de l'AUGC (marie.michel@univ-lyon1.fr et marie.salgues@mines-ales.fr) avec copie aux présidents du CA et du CS (alain.sellier@insa-toulouse.fr et jean-michel.torrenti@univ-eiffel.fr)

Les candidatures sont recevables jusqu'au lundi 14 mars 2022.

2 – REPORT DE LA JOURNEE ACV

La journée thématique sur l'ACV a dû être reportée. Elle aura lieu le **8 avril au ministère de la transition écologique**.

Il reste des places pour participer : vous pouvez encore vous inscrire avant le 8 mars en suivant le lien : <https://augcacv.sciencesconf.org/>.

3 – PREPARATION DES RUGC 2022

Un concours *jeunes chercheurs* prometteur

Le nombre de candidatures pour le prix René Houpert atteint le nombre de 41 pour l'édition 2022 ! Cela laisse espérer des présentations et des discussions intéressantes et une bonne émulation entre les nombreux candidats pour accéder aux premières places du concours.

Session spéciale : Comment enseigner la transition écologique appliquée au GC ?

La matinée du lundi 23 mai 2022, première journée des rencontres, est destinée aux enseignants et consacrée à une formation sur l'enseignement de la transition écologique dans le domaine du Génie Civil.

Programme de la formation

- **Contexte sur les enjeux à venir et l'intérêt de le retranscrire dans l'enseignement** en lien avec les évolutions normatives en vigueur.
- **Bilan des formations et de l'enseignement de la transition écologique en France**
 - o Retour sur le sondage auprès des formations
- **Exemples concrets pédagogiques** (possibilités de contenus)
 - o Fresque du climat
 - o Sensibilisation aux changements climatiques – conséquences & risques liés au changement climatique
 - o Cours dédié à l'ACV
 - o Intégration de la transition écologique dans les cours techniques/solutions proposées
 - o Dans les cours matériaux
 - o Cours techniques sur les calculs, usage de logiciels dédiés
- **Table ronde**

Appel à contributions auprès des enseignants

L'appel à contribution aura lieu en même temps que le sondage auprès des formations.

Appel à contribution pour les sessions scientifiques

Pour répondre à l'appel à contribution pour les RUGC 2022, les papiers doivent être soumis sur la plateforme de l'AJCE <https://journal.augc.asso.fr/index.php/ajce/about/submissions> suivant deux procédures distinctes

- Pour les sessions scientifiques, tout comme dans les précédentes éditions, **un résumé étendu de 4 pages** est demandé, ce dernier sera publié dans la revue AJCE :
 - Date limite des soumissions : **25 février 2022**
 - Date de retour des reviewers : **22 avril 2022**
 - Date de retour de la version corrigée par les auteurs : **06 mai 2022**
- Pour le concours Jeune chercheur, un papier de 8 pages, publié dans la revue AJCE, est demandé :
 - Date limite de soumission de l'acte de candidature : ~~16 janvier 2022~~ - **31 janvier 2022**
 - Retour d'acceptation : **25 février 2022**
 - Date limite de soumission du papier (8 pages) sur la plateforme AJCE : **25 mars 2022**
 - Retour des reviewers et transmission des avis aux doctorants : **22 avril 2022**
 - Date de retour de la version corrigée par les doctorants : **06 mai 2022**

Modalités d'inscription aux RUGC 2022 de Lille

Les RUGC 2022 de Lille comprennent un ensemble de manifestations auxquelles vous pouvez participer dès le dimanche 22 mai :

- Formation doctorale « Modélisation des matériaux hétérogènes par éléments finis » - Dimanche 22 mai 2022 (14h-18h)
- Session "transition écologique" - Lundi 23 mai 2022 matin
- RUGC 2022 du Lundi 23 mai au Mercredi 25 mai 2022 à 13h
Avec au programme : le concours jeunes chercheurs, de multiples sessions de présentations et 2 conférences plénières :
 - Sophie SZOPA du LSCE sur les "Changements climatiques : les bases physiques, ce que nous apprend le dernier rapport du GIEC " le lundi après-midi
 - Guillaume MEUNIER de ELIOTH sur la RE2020 le mardi matin.
- Séminaire de restitution du projet NEO'BLOCK le mercredi 25 mai 2022 de 14h à 19h

Vous trouverez les tarifs et les modalités d'inscriptions sur le lien :

<https://rugc2022.sciencesconf.org/resource/page/id/6>

Réduction des frais d'inscription consentie aux entités adhérant globalement à l'AUGC

Vous pourrez bénéficier de tarifs réduits si vous vous inscrivez avant le 31 mars 2022 et si vous ou votre organisme êtes/est adhérent AUGC (votre directeur d'entité a reçu un courrier de l'AUGC à ce sujet)

4 – ENJEUX NATIONAUX

Évolution des missions du CNU, risques ou bénéfiques ?

Le MESR a proposé ces dernières années plusieurs évolutions modifiant les évolutions de carrière des enseignants chercheurs (suivi de carrière, disparition programmée de la qualification entre MCF et PR, disparition des PEDR ...). La dernière proposition est la suppression du quota national des promotions de grade. Si elle était mise en œuvre, cette suppression pourrait altérer l'équilibre entre recherche en enseignement pour certains d'entre nous. Consciente de ce risque, la CP CNU a émis une lettre de désaccord sur ce point à la ministre de l'enseignement supérieur. Cette lettre est en annexe de notre newsletter. Notre association, interrogée sur ce point a mené une réflexion en CA et a formulé un avis soutenant la CP-CNU, les membres de nos conseils signataires de cet avis sont listés en fin de document (cf. annexe). Ce document a été transmis le vendredi 4 février. Le 6 février, le CP de notre CNU nous a informé que le ministère reculait sur cet aspect, pour l'instant, mais la vigilance doit être de mise pour les années à venir. Vous pouvez vous aussi signer la pétition en ligne : <https://www.wesign.it/fr/education/carrieres-universitaires--pour-lequilibre-entre-le-local-et-le-national>

La place de la recherche dans la campagne électorale à la présidentielle...

L'AUGC est membre du collège des sociétés savantes depuis 2021. Voici le lien pour accéder au bulletin d'information : https://societes-savantes.fr/wp-content/uploads/2022/02/College-info_3_fevrier_2022.pdf

Notre représentante dans ce collège, Nadia SAYOURI de l'IUT de Bordeaux, nous a transmis une tribune actuellement en diffusion via ce collège. Cette tribune est soutenue notamment par l'AFM. Certains membres des conseils de l'AUGC ont souhaité être signataires de cette tribune. Vous trouverez en annexe la copie de la lettre transmise par le CA de l'AUGC au collège des sociétés savantes. Ce sujet d'importance a d'ailleurs été traité dans la presse nationale le premier février dernier : <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/presidentielle-1400-chercheurs-demandent-aux-candidats-de-s-emparer-de-la-question-du-climat-20220201?fbclid=IwAR3kWc19NDioAmDTriDUVBQWAtJPxdeAON2pbiSv2YLtN9AHsLtNi1fmpGA>

Rendez-vous sur le site internet www.augc.asso.fr pour suivre l'actualité de l'association !

Sylvie Bauer

Présidente de la CP-CNU

à

Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Paris, le 10 décembre 2021

Madame la Ministre,

Le Bureau de la CP-CNU vient d'apprendre de la DGRH du MESRI que l'avancement de grade au niveau national, opéré par les sections du CNU, serait supprimé dès 2023. Cette mesure aurait pour conséquence directe une attribution exclusivement locale des avancements de grade des enseignants-chercheurs.

Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ancienne Présidente d'Université, vous n'êtes pas sans savoir combien les Enseignants-Chercheurs sont attachés au processus d'avancement par la voie nationale. Seule l'existence de contingents nationaux et locaux permet en effet une répartition équilibrée tant par discipline que par établissement. En envisageant de supprimer le contingent national par section, ce projet remet en question la capacité de garantir l'expertise scientifique pour l'appréciation des différents aspects de la carrière.

Réunis en Assemblée Plénière, le 10 décembre 2021, les membres de la CP-CNU s'opposent à la mise en œuvre de ce projet qui s'ajoute à d'autres remises en cause des prérogatives du CNU. Ils vous demandent de bien vouloir dissiper clairement les inquiétudes de la communauté et de renoncer explicitement à la suppression des contingents nationaux disciplinaires d'avancement. À défaut de garantie du maintien des deux voies complémentaires apportée au plus tard le 10 mars 2022, la CP-CNU appelle à la démission des membres des sections CNU.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations,

Sylvie Bauer





Le président de l'AUGC

Le 29 janvier 2022

Alain SELLIER, président du CA de l'AUGC, et Jean Michel Torrenti, président du CS, portent à la connaissance des conseils de l'AUGC le 18 janvier 2022 le projet ministériel consistant à supprimer le quota national de promotions annuelles d'enseignants chercheurs au profit des établissements. Le résultat de ces discussions est reporté ci-dessous.

« Le sujet est abordé en CA le 18/01/22 et en CS le 25/01/2022. Les membres des conseils considèrent que la disparition de la voie nationale de promotion risque de nuire à la diversité des profils d'enseignants chercheurs. En effet, jusqu'à maintenant le CNU effectuait un classement national des dossiers des promovables avec une impartialité largement reconnue, permettant à chacun de situer son dossier scientifique, pédagogique et administratif, par rapport à ses collègues Français de la même section CNU. Cette classification nationale avait le mérite de définir des objectifs et par conséquent une mission d'enseignant chercheur claire, c'est à dire équilibrée entre les activités de recherche d'une part, et les enseignements et tâches d'intérêt commun d'autre part.

Une seconde voie de promotion locale était également possible au niveau des établissements pour les EC méritants mais présentant des dossiers atypiques ne répondant pas complètement à la méthode de classement du CNU en raison par exemple d'engagements exceptionnels sur des activités pédagogiques ou administratives dans leur établissement, parfois au détriment de leur mission de recherche.

De ce point de vue le quota national et le quota local de promotion paraissent complémentaires et donc tous deux nécessaires ; le premier rappelant qu'une carrière d'enseignant chercheur puise sa légitimité dans les activités de recherche qui irriguent naturellement un enseignement supérieur de pointe, le second reconnaissant que la carrière d'un enseignant chercheur peut connaître, souvent pour des raisons de sous effectif dans la section CNU au sein de l'établissement, des périodes de surcharge administrative et pédagogique.

Ainsi, chaque EC pouvait décaler légèrement le curseur entre ses activités de recherche et d'investissement local au niveau qui lui convenait, en gardant l'espoir que son travail serait tout de même reconnu par l'une ou l'autre des voies de promotion.

Les critères CNU, sensibles aux performances en matière de publications scientifiques et d'encadrement doctoral, ont par le passé été parfois qualifiés d'élitistes, notamment par les sous sections peu dotées en EC et par conséquent contraintes de supporter de fortes charges administratives et pédagogiques au sein de leur établissement. Ce biais a été reconnu et a conduit à une évolution sensible des critères de classement (notamment sous la présidence de notre collègue GC, la Pr G.Arliguie, ex-présidente de la CNU 60), atteignant ainsi une

configuration moins défavorable aux « sous-sections » sous-dotés par certains établissements, telle que le génie civil. Cette configuration semble acquise et est maintenue par le président actuel le Pr Linares.*

Dans la mesure où la CNU-60 utilise dans ses critères de classement des indicateurs nationaux permettant d'adapter le classement par "sous-section" (particularité des méthodes de valorisation, taux de sous encadrement dans l'établissement...), et respecte globalement le quota national pour chacune de ses "sous sections", il nous paraît sain de maintenir le quota national, garant depuis 1945 (année de création des CNU), d'un équilibre entre les différentes missions d'un EC. Cet équilibre pourrait être fortement perturbé par une unique voie locale, faisant la part belle à certaines tâches d'intérêt local au détriment de la recherche, et à plus long terme de la qualité des enseignements.

C'est dans cette optique que les membres listés ci-dessous soutiennent la lettre adressée par la présidente de la CP-CNU au ministère. »

La liste ci-dessous des membres des CA et CS de l'AUGC favorables au maintien du quota national de promotion, et par conséquent à la position de la CP CNU est certifiée par le président de l'AUGC.

Bon pour valoir ce que de droit, Alain Sellier président de l'AUGC

Liste des membres des CA et CS favorables au maintien de la voie de promotion nationale CNU :

Alain Sellier, Professeur, Université Paul Sabatier Toulouse, président du CA de l'AUGC ;

Abdelhafid Khelidj Professeur à Nantes Université et membre du CA de l'AUGC

Mariem Kacem-Boureau, maître de conférences HDR, Centrale Lyon-ENISE, (CA-AUGC)

Marie Michel, maître de conférences, université LYON 1, secrétaire du CA de l'AUGC,

Alexandra Bourdot, maître de conférences, ENS Paris-Saclay, membre du CA de l'AUGC, et ...

Jean Michel Torrenti, MAST, Université Gustave Eiffel, président du CS de l'AUGC

Olivier Deck, Professeur à Mines Nancy, Université de Lorraine, membre du CS

Florence COLLET, Maître de conférences - HDR, membre du CS de l'AUGC, animatrice du GT Transition Ecologique, Céline Perlot Bascoulès, Maître de Conférences HDR, Membre IUF

junior, membre du CS de l'AUGC, Dr. Arnaud PERROT, Maître de Conférences HdR, UBS / IRDL - UMR CNRS 6027, Vice président du CS de l'AUGC.



Le président de l'AUGC

Le 29 janvier 2022

La vice-présidente de l'AUGC, Nadia Sayouri, porte à la connaissance des conseils de l'AUGC, le 28 janvier 2022, la tribune suivante transmise par le collège des sociétés savantes auquel est affilié l'AUGC depuis 2021. Cette tribune vise à inciter les candidats à la présidentielle de la république à éclaircir leur position vis-à-vis de la politique nationale de recherche.

« Scientifiques issus de différentes disciplines, nous observons, analysons et prévoyons les changements environnementaux en fonction des choix socio-économiques, tentons d'anticiper leurs conséquences et d'évaluer la pertinence des actions envisagées.

Quels que soient nos opinions politiques et nos engagements personnels, nous constatons avec inquiétude l'absence de débat démocratique dans la campagne présidentielle sur les graves bouleversements en cours et à venir, qu'il s'agisse du climat, de l'océan, de la biodiversité ou des pollutions.

La technicité et la complexité des sujets, l'affirmation de leur caractère anxiogène, la conviction qu'ils dépassent les clivages politiques et n'ont qu'un faible intérêt pour le grand public – la promesse donc d'un audimat en berne –, sont souvent avancées pour justifier ce silence. Pourtant, selon la dernière enquête de l'Ademe¹, l'environnement est une préoccupation majeure des Français, qui perçoivent de plus en plus les effets d'un climat qui change (+1,7° depuis 1900 en France). D'après l'ONERC, deux tiers d'entre eux sont déjà directement exposés aux risques climatiques.

Le monde agricole prend conscience de sa grande vulnérabilité à l'intensification du cycle de l'eau et des extrêmes chauds. De grandes entreprises développent des politiques climatiques. Plusieurs collectivités se sont dotées de GIEC locaux ou de conseils de citoyens, soulignant la forte capacité de mobilisation de nos compatriotes. Tous ont compris que les modèles de production et de consommation hérités du passé seront remis en cause, alors même que la crise sanitaire a révélé les fragilités multiples du pays.

Il est sans doute plus commode de réduire le débat sur les nécessaires transformations structurelles à un affrontement entre partisans du nucléaire et défenseurs des énergies renouvelables ; plus confortable de confondre décarbonation de l'ensemble du secteur de l'énergie et production électrique bas-carbone, alertes sur l'état de l'environnement et militantisme radical, lucidité et catastrophisme. Ces simplifications finissent par créer une

¹ <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/4057-representations-sociales-du-changement-climatique-21-eme-vague.html>

prison intellectuelle, qui empêche de mettre sur la table les choix qui s'offrent encore à nous, et d'en débattre de manière démocratique, c'est-à-dire publique, éclairée et contradictoire.

Les défis qui nous attendent incluent la diminution des émissions de gaz à effet de serre et la préservation du vivant. Mais ils portent aussi sur la nature et le rythme de l'adaptation, la juste répartition des risques et des efforts, la solidarité entre générations ou entre territoires. De fait, ils concernent l'emploi, le transport et la mobilité, l'alimentation, le partage et l'accès aux ressources, notamment l'eau potable, le foncier, la santé, la fiscalité, l'éducation, la formation professionnelle, la recherche et l'innovation, la préservation du patrimoine historique et culturel, l'habitat, la réduction des inégalités et des fractures territoriales, le tournant numérique, la prévention et l'indemnisation des catastrophes, la sécurité intérieure, la souveraineté et la défense nationale, la politique européenne et internationale.

Si beaucoup d'objectifs de court et long termes sont connus et fixés par nos engagements nationaux et internationaux, différentes trajectoires sont possibles et doivent être discutées. Et si l'on choisit l'inaction, il est nécessaire d'en exposer et d'en assumer les conséquences.

Encore faut-il que les citoyens puissent décider en leur âme et conscience. Pour cela, les candidats et candidates à l'élection présidentielle doivent pouvoir s'exprimer, et donc être interrogés, sur des questions de fond. Elles sont nombreuses. Ainsi comment fait-on pour

- tripler le rythme des baisses des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2024, sans augmenter les inégalités sociales et territoriales ? Orienter les investissements de la France vers la neutralité carbone ? Agir sur les autres gaz à effet de serre, notamment le méthane ? Développer les puits de carbone, alors que nos forêts souffrent déjà du climat qui change ?*
- réduire notre dépendance aux énergies fossiles, sans augmenter la précarité énergétique, en accompagnant la reconversion de certains emplois et en formant une main-d'œuvre qualifiée pour satisfaire les nouveaux besoins ?*
- intégrer les enjeux environnementaux dans les accords commerciaux internationaux, pour diminuer notre empreinte carbone, la déforestation importée, la consommation d'eau ou de plastiques ?*
- transformer les filières agricoles, industrielles, touristiques, pour répondre aux impacts du changement climatique, au renchérissement des matières premières, à l'adoption de nouvelles normes internationales, aux attentes des consommateurs ?*
- adapter les villes pour réduire leur vulnérabilité aux extrêmes chauds, secs et humides, selon une logique bas-carbone, tout en luttant contre l'habitat insalubre et le mal-logement, sans augmenter l'artificialisation des sols.*
- se préparer à des événements climatiques extrêmes plus fréquents et plus intenses, renforcer les systèmes de gestion de crise et d'assurance et engager des moyens à la hauteur des enjeux d'adaptation et de résilience ? Anticiper les déplacements de populations, d'infrastructures et d'activités, notamment sur les littoraux, et considérer dès à présent le devenir des territoires les plus exposés ?*
- peser sur la diplomatie mondiale du climat et de la protection de l'environnement, afin que les États respectent leurs engagements et que l'accord de Paris joue véritablement son rôle ?*
- œuvrer pour que l'éradication de la pauvreté dans le monde soit combinée avec l'adoption de modèles de développement durable et l'émancipation des femmes ?*

Le constat scientifique vis-à-vis de la responsabilité humaine dans le réchauffement climatique, l'érosion de la biodiversité, les pollutions est clair. Il n'existe pas de remède

miracle, de panacée totalement indolore. L'innovation technologique ou les injonctions individuelles à la sobriété ne suffiront pas à elles seules.

Mais si les évolutions que nous vivons ont une vitesse et une ampleur inédites à l'échelle de l'histoire humaine, nous pouvons encore atténuer les crises et nous préparer à surmonter leurs effets préjudiciables. Des éléments factuels existent sur le potentiel, les coûts, les bénéfices et les limites des multiples leviers d'action à notre disposition. 2022 sera d'ailleurs marquée par la publication le 28 février et le 4 avril des rapports des groupes II et III du GIEC sur l'adaptation et sur l'atténuation.

C'est pourquoi, alors que se multiplient les discours de l'inaction, il est plus que jamais essentiel de pouvoir délibérer sereinement sur les alternatives, les opportunités et les contraintes des différentes options envisagées, en cessant de déconnecter les choix techniques et les dimensions économiques, sociales, territoriales. Pour cette raison, les électeurs et électrices ont besoin de connaître les propositions des candidats et les candidates à l'élection présidentielle, et leurs conditions de mise en œuvre. »

Liste des signataires des CA et CS de l'AUGC, certifiée par son président le Pr Alain Sellier

Alain Sellier, Professeur, UPS Toulouse III, Président du CA ; Nadia Sayouri, Professeur, IUT GCCD Bordeaux, Vice-Présidente du CA ; Abdelhafid Khelidj Professeur à Nantes Université et membre du CA de l'AUGC, Mariem Kacem-Boureau, maître de conférences HDR, CentraleLyon-ENISE (CA-AUGC), Florence COLLET, Maître de conférences - HDR, membre du CS de l'AUGC, animatrice du GT Transition Ecologique, Marie Michel, maître de conférences, université Lyon 1;